



La lettre FSU du Comité Technique n°13

Réunion du CT le 28 novembre 2012

Chers collègues,

Le CT de l'UM2 s'est réuni pour la 13^{ème} fois le 28 novembre 2012. Cette réunion est marquée par une certaine tension du dialogue social entre direction et syndicats, notamment sur les sujets suivants :

Modalités d'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique (PES) :

Dans un contexte de déficit budgétaire de notre université, notamment sur sa masse salariale, le Conseil Scientifique (CS) du 13 novembre 2012 avait proposé majoritairement une suspension de la PES pour 2013. Un deuxième vote sur 5 propositions portant strictement sur les modalités d'attribution de la PES, sans référence au contexte budgétaire, a eu lieu au cours d'un CS réuni en urgence le 27 novembre 2012.

Curieusement, le Président a choisi de soumettre au vote du CT, non la suspension temporaire pour raison budgétaire votée le 13 novembre, ni la proposition ayant obtenu le plus de pour (majorité absolue) et le moins de contre (3500 € /an pour tous les EC classés A ou B) le 27, mais une modalité ayant obtenu plus de contre que de pour (4500 € /an pour les EC classés A, 3500 € /an pour les EC classés B). Cette attitude est en contradiction avec les engagements de la campagne électorale au cours de laquelle le respect des avis des conseils consultatifs (CS et CEVU) était élevé en principe fondamental. La nouvelle présidence renoue ici avec des pratiques que l'on croyait révolues.

Avis du CT : 9 CONTRE (dont FSU), 1 POUR

Commentaire. On pourrait se réjouir que la proposition présidentielle signifie que le déficit budgétaire n'est pas si dramatique que cela puisque les réductions de prime sont relativement limitées. Il n'en est certainement rien, car loin d'être une mesure transitoire, cette demi-mesure a toute chance d'être pérennisée si la situation de la masse salariale de l'UM2 n'est pas rapidement éclaircie et si la gestion des personnels est maintenue à l'échelle de l'établissement. Il faudra de toute façon interroger le principe même des primes, comme des autres revenus complémentaires. La mise en place de primes au mérite permet d'abord d'éviter des revalorisations salariales et des ouvertures de postes, et induit donc des effets délétères. Ainsi la PES, contrairement à la PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche), qu'elle est sensée remplacer est une prime au mérite et non à l'activité. Elle est donc par nature source **d'inégalités entre individus**, inégalités qu'elle ne peut qu'amplifier. L'autonomie des universités incite de plus les établissements à utiliser cette prime comme outil de concurrence entre elles, pouvant conduire, les mauvais plis étant les plus faciles à prendre (cf Sciences Po Paris), à des surenchères de revenus et avantages pour attirer quelques vedettes.

Appel à une instance nationale pour l'évaluation des EC en vue d'obtenir une PES

Les universités ont la possibilité d'évaluer elles-mêmes leurs personnels ou de demander recours à des commissions nationales constituées de nommés par secteurs disciplinaires pour classer les EC demandeurs de la PES en 3 catégories (A, B ou C). Nous regrettons que ces commissions ne soient pas constituées d'élus contrairement aux commissions CNU qui pourraient être sollicitées. C'est toutefois moindre mal par rapport à ce que pourrait être une évaluation locale, porte ouverte à tous les copinages et clientélismes.

Avis du CT : 4 POUR, 2 ABS (dont FSU), 4 CONTRE

Campagne d'emplois BIATSS

Dans un contexte national où les universités sont sous-dotées, notamment en postes BIATSS (ou plus exactement en masse salariale correspondant), la campagne de postes de l'UM2 ne propose pas de gels de postes. Ce point doit être porté au crédit de la nouvelle présidence. Il n'en demeure pas moins que nous subissons tous un manque criant de personnels plaçant dans de graves difficultés certains services, laboratoires ou départements.

Avis du CT : 3 POUR, 3 ABS (dont FSU), 4 CONTRE

Modalités de recrutement des ATE (Attaché Temporaire d'Enseignement)

Nous dénonçons le recours à ce dispositif « au fil de l'eau » qui permet de recruter un enseignant précaire pour pallier aux manques de moyens nécessaires à notre offre de formation. Notre université doit mettre en adéquation cette offre et les moyens associés et arrêter de précariser la profession d'enseignant. Si les besoins sont présents de manière pérenne, il convient de recruter des personnels permanents. Nous demandons un cadrage ferme sur cette question. La présidence nous promet des règles qui devront s'imposer à toutes les composantes d'ici 3 mois. En attendant, nous ne pouvons soutenir les modalités de recrutement proposées.

Avis du CT : 3 ABS, 6 CONTRE (dont FSU)

Prorogation des mandats des PFR et des pools d'experts

Les PFR (Pôles Formation Recherche) devraient être reconfigurés en CTE (Conseils Thématiques d'Etablissement), notamment pour préparer la fusion UM1-UM2. Pour ne pas précipiter les débats, la direction propose une prorogation de 6 mois des mandats. A la remarque près que certains pôles comme le pôle EVAP ne fonctionnent déjà plus correctement, nous soutenons ce délai.

Avis du CT : 9 POUR (dont FSU)